

exécution
eille
en

tion judiciaire
x personnes
s d'être impli-
cette affaire.
mes habitant
ment de Cham-
étaient encore
ier soir, par un
ction.
ronèse était
a depuis mar-
e ayant alerté
l'ordre.
sionnel? Rê-
omptes? Voi-
Meurtre ou
Aucune infor-
filtré du par-
nfié l'enquête
dicière.

sleine GERBELOT

énal

les victimes
ter plainte
avec prémé-
ministère de la
éclairé hier
re serait rapi-
ée aux par-
riser les con-
les procédu-
ne distinction
rée entre les
tade de l'en-
saisies aux
pour les as-
ministes, la
tion arrivera
trop tard, car
réroactive.
é hier à un
à Paris ce
er une nou-

JUSTICE Le physicien isérois condamné pour ses "visées terroristes"

Cinq ans de prison pour Adlène Hicheur

Adlène Hicheur a été condamné hier à cinq ans de prison, dont un avec sursis. Le physicien isérois comparait pour "association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste." L'objet du délit? Des mails échangés sur des forums islamistes en 2009. Notamment avec Mustapha Debchi, membre présumé d'Al-Qaeda dont la trace se perd au Maghreb. Le chercheur du Cern y tient des propos d'ordre général: "Les CV, les diplômes, ça ne sert à rien si ce n'est pas mis au service d'une cause." Mais aussi plus précis, lorsqu'il suggère de cibler le 27^e BCA d'Annecy dont les hommes interviennent en Afghanistan. Debchi en réclame davantage: "On ne va pas tourner autour du pot. Es-tu disposé à travailler dans une unité activant en France?". "Oui, bien sûr, mais il y a quelques observations..." répond le scientifique, qui semble consentir et temporiser à la fois. Mi-chèvre, mi-chou, prince de l'équivoque.

Les messages d'Hicheur expriment sa tentation jihadiste, une évidente sympathie idéologique... sans le moindre début de passage à l'acte. "Des mots, des mots", du "bla-bla", du "virtuel" n'a cessé de répéter M^e Patrick Baudoin. Son client ne serait qu'un intellectuel inoffensif ayant "tchatté" à tort et à travers. Emporté par sa curiosité ou un réel désir de lutte armée? La question résume le débat. Le prévenu, lors du procès, n'a pas vraiment levé le voile sur ses motivations.

Fier, parfois cassant, il s'applique à dénoncer "la dégueulasserie" des méthodes policières et de l'instruction. Quant au fond du sujet: "Je n'exclus pas d'avoir dit des conneries dans ma vie. Là, vous me sortez une ou deux phrases que j'ai prononcées en sept ans! C'est une tentative indigne de me noircir."

En face, on décrit un "loup solitaire" en voie de radicalisation. Avant de requérir 6 ans de prison, le procureur Guillaume Porteseigne avait ainsi martelé: "Les mots ont un sens, la virtualité des échanges n'est pas synonyme d'irresponsabilité pénale." Son raisonnement a finalement convaincu la 11^{ème} chambre correctionnelle du tribunal de Paris.

Une peine qui permet au prisonnier de sortir bientôt...

Voici donc l'Isérois condamné, un peu moins lourdement qu'espérait l'accusation, pour des "intentions verbales". Selon ses soutiens, on vient d'inventer le délit de "pré terrorisme" en tordant le cou à la liberté d'expression. "Si des propos excessifs et violents sont de nature à embastiller quelqu'un, nos prisons ne pourront pas accueillir tout le monde!" avait plaidé M^e Baudoin.

Reste qu'Adlène Hicheur, après deux ans et demi de détention provisoire, va bientôt retrouver la liberté. Au regard de ses proches, ceci constitue déjà une victoire.

Gilles DEBERNARDI



Patrick Baudoin, l'avocat d'Adlène Hicheur, et Hiam Hicheur, le frère de l'accusé, se sont exprimés à la sortie du jugement.

Photo AFP / Bertrand LANGLOIS

La douleur d'un "colonisé"

Dans les motivations de son jugement, le tribunal a pris en compte l'histoire personnelle d'Adlène Hicheur, franco-algérien arrivé à Vienne (Isère) à l'âge d'un an. L'extrait ne manquera pas de susciter des commentaires: "...On sent, à travers les messages de cet homme intelligent et fier, la douleur d'appartenir à un peuple qui a effectivement été colonisé pendant deux siècles par des représen-

tants de son pays d'accueil et d'adoption, ainsi que la difficulté à surmonter cette antinomie. De même, le Tribunal ne peut ignorer qu'Adlène Hicheur est né à Sétif, ville de triste mémoire (1), ce qui n'a pu que renforcer son sentiment d'injustice, d'humiliation, devant le sort réservé à ses pères."

(1) Allusion au massacre de nationalistes algériens en 1945.

c'est de garantir l'application